

Produits d'hygiène

Le résident et/ou sa famille doivent fournir et **renouveler aussi souvent que nécessaire** les effets personnels de toilette : brosse à dents, peigne ou brosse à cheveux, rasoir, savon, gel douche, mousse à raser, shampooing, déodorant, eau de toilette, ...

Ces produits ne sont en aucun cas fournis par l'établissement d'hébergement et ne sont pas inclus dans le prix de journée.

Sans obligation pour les familles, il est possible de commander ces produits d'hygiène via le service de conciergerie Happytal pour la résidence le Bois fleuri (bâtiment A).



Aménagement de la chambre

Le résident dispose d'une chambre meublée individuelle ou à deux lits, composée, en général, d'un lit, d'un chevet, d'une table, d'une table adaptable, d'une chaise, d'un placard et d'un système d'appel malade.

Toutes les chambres sont équipées d'un cabinet de toilette voire d'une salle de douche selon les établissements.

Afin de personnaliser son environnement comme il le ferait à son domicile, le résident a la possibilité d'apporter du petit mobilier et de la décoration personnelle dans la limite de la place disponible et sous réserve de l'accord préalable du cadre de santé.

Des aménagements limités peuvent être effectués dans la chambre. Pour l'accrochage aux murs de tableaux, pêle-mêle photos,... il est demandé d'utiliser des systèmes de fixation sans perçage qui limitent la dégradation des murs.

A la libération de la chambre, en cas de dégradations de l'état de la chambre, la caution sera retenue à hauteur des réparations à réaliser.

Selon une fréquence définie, l'établissement assure l'entretien de la chambre (ménage et petites réparations). Les diverses réparations concernant la plomberie, l'électricité,... sont réalisées par les agents du service technique de l'établissement et des prestataires de service.

